



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 44/87

Concerne : Demande de crédit de Fr. 55'000.- destiné à financer le renforcement des berges et le curage du lit du cours d'eau de la Promenthouse.

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'érosion des berges de la Promenthouse tend à augmenter d'année en année. Ce phénomène est principalement dû à l'apport d'une quantité de plus en plus importante d'eaux claires.

Il importe donc de prendre diverses mesures pour améliorer cette situation car nous nous exposons à des débordements de ce cours d'eau lors d'orages ou de fortes pluies lesquels provoqueraient de considérables dégâts aux cultures et forêts riveraines, voire des éboulements de talus.

Ainsi, d'entente avec la commune de Gland, nous envisageons de procéder au renforcement des berges et à l'entretien de la Promenthouse sur le tronçon "Voies CFF - Rte Suisse".

L'inventaire des travaux à exécuter a été établi en étroite collaboration avec le service cantonal des eaux. Ces travaux se résument comme suit :

- Mise en place d'enrochements dans les secteurs les plus exposés à l'érosion.
- Nettoyage et curage du lit de la rivière.
- Evacuation des troncs et pierres. Ces alluvions gênent l'écoulement normal du cours d'eau, le dévient de sa direction initiale et provoquent des dégâts aux berges par érosion.

Cette réfection est effectuée conformément aux dispositions de la loi du 3 décembre 1957 (art. 5) qui stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau non corrigés incombent aux communes.

Le coût - répartition communale

Ces travaux sont devisés comme suit :

Installation du chantier	Fr. 3'500.--
Curage du lit et nettoyage	Fr. 16'000.--
Enrochement	Fr. 70'000.--
Géomètre, régie, frais de reproduction	Fr. 10'500.--
Réserve pour travaux divers	Fr. 10'000.--
	<u>Fr. 110'000.--</u>
	=====

D'entente avec la Municipalité de Gland, chaque commune prendra à sa charge la moitié du coût total de ces travaux, soit Fr. 55'000.-. Pour sa part, la Commune de Gland a d'ores et déjà accordé ce crédit lors de sa séance du 24.09.1987.

Subside

Ces travaux seront subventionnés par le Service cantonal des eaux.

Ce subside, qui peut être estimé à environ Fr. 33'000.-, n'est pas pris en considération pour la demande de crédit que nous présentons, étant donné qu'il nous sera alloué à la fin de ces travaux et selon les disponibilités budgétaires de l'Etat de Vaud.

Financement

Le financement de cet ouvrage sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

A signaler qu'un montant de Fr. 30'000.- avait été porté au budget 1987 (compte No 310.3147) pour la remise en état des berges de la Promenthouse. Ce montant s'étant toutefois révélé insuffisant, la Municipalité sollicite l'octroi du présent crédit.

CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 44/87 relatif à la demande de crédit de Fr. 55'000.- destiné à financer le renforcement des berges et le curage du lit du cours d'eau de la Promenthouse,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

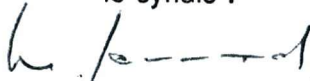
DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 44/87 relatif au projet de renforcement des berges et de curage du lit du cours d'eau de la Promenthouse,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 55'000.- au titre de participation à ces travaux,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 5 ans la somme de Fr. 11'000.- par année au titre d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 septembre 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :


M. Jaccard



le secrétaire :


A. Badel